

JUSTEL - Législation consolidée

<http://www.ejustice.just.fgov.be/eli/arrete/2020/05/11/2020020923/justel>

Dossier numéro : 2020-05-11/01

Titre

11 MAI 2020. - Arrêté ministériel interdisant temporairement la circulation en forêt pour limiter la propagation de la peste porcine africaine

Situation : Intégration des modifications en vigueur publiées jusqu'au 17-08-2020 inclus.

Source : SERVICE PUBLIC DE WALLONIE

Publication : Moniteur belge du 15-05-2020 page : 34298

Entrée en vigueur : 15-05-2020

Table des matières

Texte

[Abrogé] <AM 2020-08-10/01, art. 9, 002; En vigueur : 17-08-2020>